



Les orientations pour les paysages bâtis

- 

limiter l'étalement urbain ; favoriser la densification et le recentrage du bâti
- non cartographié

Poursuivre les démarches de valorisation de l'espace public, dans les villes comme dans les bourgs, au bénéfice du piéton et des transports en commun
- non cartographié

Repenser le développement de l'activité (commerciale, de services, culturelle...) sous des formes plus mixtes, plus urbaines
- 

Reconnaître les sites et formes bâtis dans leurs richesses et leur diversité
- non cartographié

Créer des lisières urbaines, rencontres entre espaces bâtis et agricoles, forestiers ou naturels
- non cartographié

Maîtriser l'effet de vitrine des activités vis-à-vis des routes
- non cartographié


Développer la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités et de commerce
- non cartographié

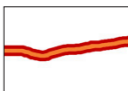
Encourager une architecture de qualité, inscrite dans son site et dans son contexte, et promouvoir l'architecture contemporaine


Les orientations pour les paysages des infrastructures


- non cartographié


Développer les offres de transport alternatives à la voiture (train, tram, transport fluvial, pistes cyclables, itinéraires de randonnée...) ; réinvestir les infrastructures existantes (réseau ferré, ports)
- non cartographié

Adapter les routes aux situations urbaines en entrées et traversées de villes et villages et réduire la place de la voiture au bénéfice des piétons
- 

Stopper l'urbanisation linéaire autour des grandes infrastructures et préserver les espaces de respiration (coupures d'urbanisation)
- 

Requalifier l'urbanisation linéaire existante
- 

Valoriser les routes-paysages, axes de découverte du patrimoine girondin
- 

Poursuivre la valorisation du patrimoine fluvial
- 

Inscrire les futures infrastructures dans les paysages